

## Compte rendu de la réunion du 07 juin 2008, 156 bis avenue de Lavour, 31000 Toulouse

par Benoît de Gentile, le 10 juin 2008

### PRESENTS

Angel Pinarello (Tangueando 47, Agen), Jean-Pierre Roche (Tango Bordeaux), Robert Durand (Tango Passion), Joël Echarri (Tangoxoki, Biarritz), Pierre Lehagre (Le temps du tango, Paris), Gérard Raffanel (Tangueando, Toulouse), Sarina Roche (Very Nice Tango, Nice), Annie Cabrioler (Tres minutos, Toulouse), Benoit de Gentile (Aix en Provence), Jacky Phalippou (Tangueando, Toulouse), Marion Ouazana (Academia del tango argentino, Marseille), Laurent de Chanterac (Medialuz, Toulouse), Christine Caminade (Medialuz, Toulouse), Christian Dubar (Institut de formation en danse de société, Toulouse), Gustavo Gomez (Toulouse), Francine Piget (Le temps du tango, Paris), Leonardo Basmadyan (El Caminito, Saint-Etienne), Claire Prouhet (Artefacto, ), Lalie Marion (Toutango, Montpellier), Pierre Doussot (Toutango, Montpellier), Martine Rondet (Las Morochas, Toulouse), Eric Schmitt (Caminito Tango, Toulouse), Gérald Kenny.

Excusés: Elisabeth Dussaud, Pierre Canals (Plaisir Tango, Nancy ), Liliane (Metz), Joel Lievre (Tang'ochos, Niort), Elisabeth Eluau (Abrazo tanguero, Montargis), Compagnie Des Ailes aux Pieds, Michel Duhamel (tangueando Ibos, 65), Claudia Rosenblatt (Tango Milonguero, Paris), Pierre Vidal-Naquet (Tango de Soie, Lyon)

### RESUME

1. La réunion fait suite aux réunions du 30 mars à Paris, du 19 avril à Marseille et du 26 avril à Lyon. Son ordre du jour est de faire le point sur les communications au blog "diplôme tango" ouvert du 16 février au 31 mai 2008, et de préparer un projet de charte.

Le projet de charte de 1997 a servide base à la réunion, il est disponible en annexe à ce compte rendu.

2. Le blog a conduit à plus de 170 pages de contributions qui dégagent les grands thèmes déjà repérés: la certification de enseignants avec le risque de standardisation du tango, le fonctionnement des associations (éthique associative), le mode de représentation du monde du tango argentin.
3. Plusieurs intervenants relativisent le risque de standardisation du fait d'une certification ("*former n'est pas formater*", "*un enseignant diplômé est libre de son programme pédagogique*" par exemple). Le souhait d'une véritable réflexion sur la transmission du tango a été exprimé.
4. Les conditions de mise en place d'une certification et ses conséquences sur le mode de travail sont également relativisées (en prenant pour exemple les conditions de certification dans le monde du théâtre ou des arts de la rue) avec toutefois un effet à long terme probable du fait des critères d'attribution de salles ou de fonctions dans les organismes publics (conservatoire, mairie, etc..)
5. La discussion sur la réécriture du projet de charte a montré 3 approches possibles: une approche globale "*charte du tango argentin*" (danse, culture,, etc..), une approche "*charte des associations de tango argentin*" et une approche "*charte de l'enseignement du tango argentin*". Un groupe de travail a été mis en place pour proposer une nouvelle rédaction, il se réunira le 12 juillet à Saint-Etienne.

### ACTIONS

1. **Intégration d'une page "Critères associatifs"** dans le site diplôme tango (Benoit + Eric, à confirmer)
2. **Mise en place du groupe "charte"**: appel à candidature auprès des participants de Marseille et Lyon, préparation de la réunion du 12 juillet à Saint-Etienne (Léonardo).
3. **Proposition de mise en place** du groupe de réflexion sur la transmission (Annie à confirmer).

### NON-ACTION

Nous n'avons pas répondu aux questions / suggestions de Cécilia Pascual (blog, 31 mai 2008).

## MINUTES

Début de la réunion à 14h20

1.	Claire remercie l'association <i>Tres minutos con la Realidad</i> qui prête sa salle pour la réunion et cite les personnes excusées
2.	<p>Claire retrace rapidement l'historique de la démarche en cours depuis le début de l'année 2008, suite à l'enquête lancée par le ministère de la Culture sur la certification des enseignants des danses du monde dont le tango argentin:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Dans cette démarche, la mise en place du blog est une initiative personnelle visant à regrouper les échanges de messages sur le sujet et à fournir une documentation accessible à tous.</li><li>• En parallèle, Le temps du tango (Paris) prend l'initiative d'une démarche visant à fédérer les associations de tango argentin.</li><li>• Enfin, il faut noter la tenue du Colloque des associations de tango argentin prévu le 11 octobre 2008 à Lyon (initiative des associations de Lyon, Grenoble et du Temps du tango).</li></ul> <p>Le bilan du mouvement en cours est assez pauvre: le monde du tango n'a pas bougé à part une petite vingtaine d'associations, ce qui pose un problème de réflexion. La réunion de Toulouse, prévue depuis début mai, a pour objectif de faire entrer les associations dans le débat.</p>
3.	<p>Léonardo précise que le débat sur la charte du tango argentin est à l'ordre du jour de cette réunion avec pour objectif de présenter un texte à l'occasion du Colloque de Lyon.</p> <p>Jean-Pierre aurait souhaité que des représentants du colloque soient présents puisque le Colloque est dans l'axe de la réunion.</p> <p>Benoit rappelle que le mouvement déclenché par l'enquête du ministère n'est pas lié au colloque qui avait été prévu bien avant, mais que tous les participants sont toutefois en contact.</p> <p>Jean-Pierre propose qu'une rencontre formelle soit prévue entre les deux mouvements.</p>
4.	<p>Benoit présente les premières conclusions préliminaires du blog.</p> <p>170 pages de contributions. 42 inscrits à la liste de diffusion, 95 messages échangés. Les statistiques mensuelles d'accès sont en ligne. Référencement dans les forums de quelques associations à partir de la fin mars.</p> <p>Haut niveau de réflexion des contributions, à la limite de dissertation (2 heures par message), ce qui a eu comme effet secondaire d'impressionner les personnes maîtrisant moins bien leur communication.</p> <p>La plupart des contributions sont l'expression d'opinions, les arguments sont rarement précis, ce qui était attendu, un deuxième temps d'analyse contradictoire des textes était prévu, mais n'aura sans doute pas lieu dans l'immédiat.</p> <p>Dans l'ensemble, peu de contributions des enseignants en tant que tel pourtant au cœur du sujet initial qui a d'ailleurs subi 2 évolutions majeures : l'extension des échanges au thème de la fédération (avril) et le début d'une analyse technique de l'enquête (mai).</p> <p>Les grands thèmes sont: la certification, le fonctionnement des associations, le mode de représentation du monde du tango argentin.</p>
5.	<p>Sarine demande quelle est l'origine de l'enquête du ministère.</p> <p>Marion indique la réponse fournie par l'équipe de chercheurs: "les chercheurs cherchent, le ministère décidera". Les points clés évoqués sont la professionnalisation, la dimension artistique et la transmission.</p>

	<p>Christian indique que d'après ses sources au ministère de la Culture, cette enquête fait suite à une enquête semblable relative au hip-hop qui a duré quelques années et serait sur le point d'aboutir.</p> <p>Pierre L. ajoute qu'une enquête sur les danses traditionnelles avait été demandée par les bretons qui sont minoritaires dans ce type d'activité.</p> <p>Joël confirme que le problème de professionnalisation existe également dans les danses basques et qu'il a eu une discussion avec une des enquêtrices à ce sujet. De plus, cette personne n'a pas répondu à la question "pourquoi le tango argentin est-il découplé des danses à deux ?" (il n'existe pas de D.E. ni de certification dans les danses à deux).</p>
6.	<p>A propos de la mise en place d'une certification, Benoit et Claire rappellent les possibilités suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans le théâtre: le diplôme existe mais n'est pas obligatoire</li> <li>- dans les arts du cirque: il existe un tronc commun et une étude du parcours individuel</li> <li>- la certification peut être déléguée au secteur privé</li> </ul>
7.	<p>A propos de l'utilisation d'une certification Joël et Léonardo donnent les exemples suivants où la certification pourrait être demandé à un enseignant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- utilisation des locaux publics</li> <li>- intervention en conservatoire (institution publique)</li> </ul>
8.	<p>Léonardo exprime le fait qu'en Architecture et dans les Beaux-Arts, l'Ecole est un lieu d'ouverture à la diversité.</p> <p>Joël exprime l'avis selon lequel la certification n'a pas forcément un lien avec la standardisation.</p> <p>Jacky indique que l'existence d'un secteur subventionné (conservatoire occitan) se fait au détriment du monde associatif qui, à son avis, est bien plus actif pour la culture occitane.</p>
9.	<p>Annie (37 ans de pratique d'enseignement) rappelle qu'il ne faut pas confondre "former" et "formater".</p> <p>Elle souhaiterait qu'une véritable réflexion sur l'a transmission s'instaure.</p> <p>Annie indique que les arguments financiers ne sont pas absents du débat: il existe des écoles qui prennent ombrage du fait qu'il n'y ait pas de fédération et regrettent la liberté de s'établir comme enseignant qui leur provoquerait un manque à gagner.</p> <p>Elle rappelle qu'il faut prendre son temps, le mouvement de mise en place du D.E. en 1989 avait ses racines en 1955 dans un contexte semblable au contexte actuel.</p>
10.	<p>Pour Jean-Pierre, l'arbre - l'action du ministère - ne doit pas cacher la forêt : l'introduction du marché dans le monde du tango par le biais de la société spectacle. Pour lui le grand danger de standardisation repose surtout sur la mise en place des concours dans le tango argentin.</p> <p>Pierre D. rappelle que la notion de concours est intimement lié à l'histoire du tango avec les concours inter quartiers qui ont toujours existé.</p> <p>Pierre D. pose la question: un enseignant est-il contraint par son diplôme ? Joël répond que chaque enseignant est libre de son programme de formation.</p>

## ETUDE / ADAPTATION DE LA CHARTE

11.	Pierre L. fait un court rappel de l'origine du projet de charte du tango argentin (1997), (voir les C/R des réunions précédentes)
12.	<p>Marion lit le projet de charte de 1997 et donne 3 points caractéristiques du tango qu'un projet de charte devrait adresser à son avis:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la transmission</li> <li>- l'apprentissage par "chemin et faux pas"</li> <li>- l'étroitesse du marché.</li> </ul> <p>Sarine et Claire pensent qu'il faudrait laisser le projet de charte en l'état et AJOUTER ces 3 points pour lesquels le tango manque cruellement de ligne de conduite</p>
13.	Joël remarque que l'expression "danse en couple" fait en fait référence à la notion de conduite "cavalier - cavalière".
14.	<p>Jean-Pierre souligne que, comme toute culture, le tango est menacé par la marchandisation et l'uniformisation. La compétition, la publicité commerciale à outrance, l'académisme, le spectacle et la consommation menacent naturellement les sentiments, l'improvisation, la singularité, le bénévolat et la part de gratuité, le caractère existentiel de notre danse.</p> <p>Sarine pense qu'il faut laisser un minimum de commercialisation aux associations et qu'il faut arrêter de faire de l'angélisme. De nos jours le moindre évènements se paye, même et surtout pour les associations loi 1901, qui souvent ont des difficultés de gestion.</p>
15.	<p>Eric fournit des informations importantes sur les critères de définition d'une association retenus par l'administration fiscale:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conformité juridique de la vie associative (tenue des A.G. notamment)</li> <li>- respect des règles concurrentielle (marché local, justesse des tarifs, non recours à la publicité)</li> </ul> <p>Eric souligne que manifestement, toutes les associations de tango argentin n'ont pas conscience de ces définitions et ne sont pas toujours si associatives que ça, dans l'esprit et la lettre. Ce qui, pour lui, démontre que le clivage écoles privées/ assocos n'est pas si pertinent que ça.</p> <p>Sarine précise qu'à son avis, il ne faudrait plus de mise en concurrence entre associations et écoles privées.</p> <p>Une série d'échanges ont lieu sur les conditions de vie associative (Sarine, Pierre L.)</p>
16.	<p>Pierre D. précise que la revue toutango ne reçoit aucune pub pour les cours des associations mais pour les évènements qu'elles organisent.</p> <p>Il ajoute que les références des associations envers les danseurs qu'elles font intervenir sont très proches du mécanisme de certification.</p>
17.	Joël se demande si la double condition "association + Culture" est plus efficace qu'un prof pour apprendre à danser.
18.	<p>Léonardo indique qu'à son avis, le mot "diplôme" n'a pas sa place dans une charte et qu'il vaudrait mieux l'inclure dans un livre blanc reprenant la liste des revendications du milieu du tango argentin. Il est partisan de mettre en place ces deux outils "charte" et "livre blanc" pour mieux nous défendre.</p> <p>Benoit insiste sur le fait qu'il faut écrire une charte crédible par tous: les associations, les danseurs, les autorités de tutelle ou locales.</p> <p>Claire réagit en indiquant qu'il serait paradoxal de supprimer le mot diplôme de la charte alors que</p>

	nous sommes précisément-là pour éviter la mise en place de tout diplôme.
19.	Laurent comprend que le mot "apprentissage" utilisé dans la charte représente tout ce qui peut être bénéficiaire au tango.
20.	Sarine demande des précisions sur la charte: qui signe ? des personnes ? des structures ?
21.	<p>Jean-Pierre confirme son refus du concept de cours qu'il vaudrait mieux remplacer par des ateliers suivis de pratique, qui remplissent leur rôle de lieu transmission et pour lesquels le fonctionnement associatif est particulièrement adapté.</p> <p>Pour Jean-Pierre la charte devrait être une charte du monde associatif.</p> <p>Pour Jean-Pierre il convient de parler d' « enseignants » et non de « professeurs ». Il confirme son refus du concept de «cours» ou de «classes» qu'il conviendrait de remplacer par celui d' «ateliers» suivis, autant que faire se peut, de «pratiques» ou de «milongas», qui remplissent leur rôle de lieux de transmission et pour lesquels le fonctionnement associatif est particulièrement adapté.</p> <p>Pour lui la charte devrait être une charte du monde associatif: une charte commune avec des écoles de danse à buts naturellement lucratifs, et enseignant le plus souvent toutes danses, ou avec les tangueros partisans de la certification est non envisageable. Le débat est clos avant d'avoir lieu.</p> <p>Jean-Pierre ne comprends pas la présence d'écoles de toutes danses favorables à la certification et propose de ne plus les inviter dans ce cadre. La charte ancienne est une base claire de refus de la certification. Nous devons approfondir et peaufiner cette base sans la remettre en question.</p>
22.	X. (anonyme, Las Morochas, Toulouse) pense qu'il faudrait réfléchir une charte d'enseignement du tango avec des critères de qualité, d'objectifs etc...
22.a	Une discussion s'engage (presque tous les intervenants) sur la teneur des premiers paragraphes du projet de charte. Une première phase a consisté à tenter de simplifier le texte, une seconde phase a au contraire eu tendance à ajouter des précisions.. Au final, un consensus s'est établi pour considère que les 2 premiers paragraphes étaient bien formulés.
23.	<p>Léonardo propose qu'un groupe de travail se concentre sur ce problème de la charte, rédige un avant-projet et fasse le point le 12 juillet à Saint-Etienne.</p> <p>Les premières personnes volontaires pour participer à ce groupe sont: Jean-Pierre Roche (Bordeaux), Sarine Roche (Nice), Pierre Lehagre (Paris), Joël Echarry (Biarritz), Marion Ouazana (Marseille) Francine Piget (Paris), Léonardo Basmadyan (Saint-Etienne), Benoit de Gentile (Aix en Provence).</p> <p>Un appel à candidature sera effectué auprès des participants aux autres réunions de manière à maintenir la continuité entre les différents lieux de réunions.</p>

Fin de la réunion à 18h35

## **ANNEXE AU COMPTE RENDU - PROJET DE CHARTE DU TANGO ARGENTIN (1997)**

*Original disponible sur le site du Temps du Tango <http://www.tempsdutango.com>*

### **Une Charte pour le Tango Argentin ?**

Le tango argentin a-t-il besoin d'être protégé et si oui de quelle manière ? Ce débat a été ébauché il y a quelques années à Toulouse chez nos amis de Tanguendo lors de la première réunion des associations françaises de tango. Nous vous proposons de le poursuivre.

Lors de cette réunion, l'idée d'élaborer une charte du tango argentin avait été émise. Certaines voix ont attiré notre attention sur le malaise que pourrait susciter un texte de ce type, à savoir le risque d'enfermer le tango argentin dans un esprit institutionnel ", de prétendre détenir la vérité ou d'apparaître comme des donneurs de leçons.

Quoiqu'il en soit nous soumettons donc à vos réflexions, critiques et suggestions un texte qui n'est qu'une proposition, un projet de préambule et de charte, élaboré à la suite de plusieurs rencontres informelles entre des participants divers

#### **Préambule**

Le tango argentin dansé connaît un renouveau spectaculaire en France mais aussi dans la plupart des pays d'Europe occidentale depuis une dizaine d'années. Bien distinct d'une mode éphémère, il s'agit davantage d'un mouvement de fond qui a même contribué à sa redécouverte par des jeunes générations à Buenos-Aires.

Cette réactivation de la danse mobilise tous les autres aspects de la culture du tango: la musique évidemment mais aussi la poésie, la chanson, la littérature, l'histoire... Tous ces éléments se trouvent recomposés dans les allers-retours entre l'Argentine et l'Europe, constitutifs du tango depuis sa naissance.

Si ce mouvement existe dans la forme qui est la sienne en France, c'est grâce à quelques passionnés qui ont tissé au fil du temps une toile associative à travers tout le pays. Fonctionnant en réseau, toutes ces associations ont mené un travail durable qui a contribué au développement du tango argentin; une danse vécue dans sa dimension essentielle qui est l'invention par l'improvisation, non réductible en une quelconque codification. Ce sont ces années de passion que les médias ont découvert et que des écoles de danse de couple institutionnelles commencent à intégrer dans leur offre de cours.

Si nous souhaitons une diffusion la plus large possible du tango argentin quel que soit le réseau utilisé (associations, professionnels du spectacle, écoles de danse, lycées, universités, etc.), en revanche nous ne voulons pas que celui-ci soit standardisé, récupéré et dénaturé à des fins purement commerciales.

Face aux dérives actuelles (championnat de tango argentin, clichés sur les tenues et la forme de la danse, enseignement dénué de toute crédibilité...) et aux menaces d'hégémonie, nous pensons nécessaire que toutes les personnes de bonne volonté, quelle que soit leur origine, se réunissent autour d'un projet commun.

#### **Projet de charte**

1- L'objectif est de diffuser le Tango Argentin en préservant son originalité et son authenticité liées à son histoire et à sa culture actuelle

Le tango est une danse non figée, en constante évolution et qui, sans jamais rompre avec son passé, s'en émancipe en permanence. Dans cet esprit, les signataires de cette charte veilleront à se ressourcer régulièrement, soit en Argentine, soit en invitant différents danseurs de toute origine reconnus pour leur expérience du bal, leurs innovations pédagogiques ou leur inventivité.

2- Pluralité des styles

Le respect des différentes influences culturelles issues du Rio de la Plata, prenant en compte la pluralité des styles qui participent à sa richesse est incompatible avec toute forme de diplôme ou de standardisation qui enfermerait le tango dans un modèle unique de technique ou de style.

3- Ecoute de la musique et improvisation

L'essentiel de ce qui fait la qualité d'un tango dansé est basé sur l'écoute de la musique et l'établissement d'un dialogue permanent " cavalier-cavalière ", qui à travers le guidage permet l'improvisation et l'adaptation à l'espace constamment mouvant du bal. S'appréciant au moins autant à l'intérieur du couple, qu'au travers de l'apparence extérieure, ceci exclut toute forme de compétition, de grade ou de titre, quel qu'en soit le principe.

#### 4- Une danse pour les bals et pratiques

Tango, valse, milonga, ne peuvent en aucun cas être orientés vers la recherche d'une performance sportive. Ces activités s'exercent dans le cadre habituel du bal et des pratiques. Le caractère convivial et social de ces danses est une composante essentielle que les signataires de cette charte s'attachent à garantir.

#### 5- Echange d'informations

Tout en conservant une complète autonomie, les signataires de cette charte, associations loi 1901, groupes informels, écoles, danseurs, s'engagent à fonctionner autant que possible en réseau en faisant circuler auprès de leurs membres toute information sur les manifestations, stages, festivals, bals.

copyright 04/2000 (temps du tango)